COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION - CODEI

OBJET et MISSIONS	Les commissions départementales de l'emploi et de l'insertion (CODEI) concourent à la mise en œuvre des orientations de la politique publique de l'emploi et de l'insertion professionnelle et des décisions du Gouvernement en la matière : - Elle est compétente en matière d'apprentissage en liaison avec le comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle. - Elle coordonne ses travaux avec ceux des commissions ou conseils placés auprès des collectivités territoriales dans le domaine de l'emploi et de l'insertion. - Elle émet, sur les demandes d'agrément, les avis prévus par les dispositions légales.
COMPOSITION	Présidée par le préfet, la CODEI est composée de : - Représentant de l'Etat (Direccte, élus, représentants des coll. territoriales etc…) - Organisation professionnelle d'employeur - Organisation syndicale de salariés - Des personnes qualifiées désignées par le préfet
FONCTIONNEMENT	Au sein de la CODEI, sont instituées deux formations spécialisées : 1/ La **formation Emploi** composée : - 5 représentants de l'Etat désignés par le préfet, dont le directeur régional de la DREETS et le directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement ; - 5 représentants des organisations syndicales de salariés représentatives ; - 5 représentants des organisations d'employeurs représentatives. 2/ Le **Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique** (CDIAE) composé : - Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ; - Le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales ; - Le directeur régional des services pénitentiaires ; - Des élus, représentants des collectivités territoriales etc. - Un représentant de Pôle emploi ; - Des représentants du secteur de l'insertion par l'activité économique ; - Des représentants des organisations Patronales ; - Des représentants des organisations syndicales
DUREE DU MANDAT	3 ans
FREQUENCE DES REUNIONS	La CODEI se réunit une à 3 fois par an à la DREETS

Contact : Lauriane Bressand
04 72 53 74 74 ou lbressand@cpmerhone.fr
CPME Rhône - 55 rue Sergent Michel Berthet 69009 LYON